Bulletin intérieur de

SOLIDARITE

CROIX-ROUGE DU FRONT DE L'INDEPENDANCE.

4.- Juillet 44.

C.W.B. II 06 82 S.G.M.

I.- LE RENFORCEMENT DE NOTRE TRAVAIL

ET LES MESURES DE SECURITE QUI S'IMPOSENT.

En ces jours où nous voyons pointer l'aube de la libération, à la veille du soulèvement du peuple entier pour accélérer la victoire, le travail des CRS doit considérablement se développer.

Le seul moyen pour imposer l'évacuation rapide de notre pays par les hordes hitlériennes, pour les empêcher de mettre le pays à feu et à sang, pour assurer la défense de la population contre les mesures terroristes que l'occupant entend exécuter, pour abréger la durée de nos souffrances, réside dans la participation active du peuple tout entier à la lutte pour la libération et le rétablissement de notre indépendance.

La grande et unique préoccupation des CRS en vue de participer à cette lutte, doit être de mobiliser les couches les plus larges de la population pour les faire participer au combat contre l'ennemi exécré, en soutenant ses victimes dont le nombre ne fait qu'augmenter.

L'ennemi, attaqué sur tous les fronts, sent sa défaite s'approcher inéluctablement et, avec la fureur du désespoir, il rend sa répression de plus en plus féroce.

Cette accentuation de la terreur nazie nous impose deux devoirs:

1°. ELARGIR CONSIDERABLEMENT NOTRE TRAVAIL, EN Y APPORTANT PLUS DE COURAGE, D'AUDACE ET DE TENACITE pour arriver à y entraîner toutes les couches de la population dans l'assistance à toutes les familles victimes dont le nombre va croissant;

2°. ACCOMPLIR NOTRE TRAVAIL AVEC PLUS DE PRECAUTIONS, avec intelligence et esprit d'à propos pour éviter de donner nous-mêmes prise à la répression.

Ces deux devoirs ne s'excluent pas, mais se complètent: la prudence que nous mettrons à nous soustraire aux coups de la Gestapo nous permettra de travailler plus longtemps, d'acquérir plus d'expérience, de maintenir plus longtemps les contacts fructueux, de mécaniser en quelque sorte une partie de notre travail par l'organisation stable de réseaux de liaisons solides et durables nous permettant de libérer des énergies et des initiatives en vue de créer de nouveaux groupes, d'entamer de nouvelles campagnes, enfin, d'élargir notre travail et notre influence.

A) LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE TRAVAIL.

a) au point de vue de l'organisation: nous vous rappelons les directives données dans le B.I. n°1 au sujet de l'organisation des comités locaux ou d'entreprises de Sol et leur groupement en sections ou en secteurs Sol selon leur nombre.

b) collaboration avec le F.I.: vous trouverez ci-après le texte d'un accord intervenu entre le CNS et la direction nationale du F.I., destiné à coordonner les efforts des deux organisations et à mettre fin à la confusion qui règne actuellement dans certains CRS, et à faciliter grandement leur tâche en leur donnant la possibilité de pénétrer dans des milieux patriotiques beaucoup plus larges que ceux qu'ils avaient touchés jusqu'à présent.

c) le travail d'un comité local: le CRS doit exercer un contrôle sérieux sur le travail d'un comité local. Il faut examiner régulièrement avec chacun d'eux le développement de leur activité, rechercher les causes du fléchissement ou de l'extention des recettes et leur donner les conseils éventuels pour redresser la situation. Un comité local ne peut être livré à lui-même. Les contacts entre le CRS et les comités locaux ne peuvent se limiter, comme c'est trop fréquemment le cas, simplement à la remise des fonds récoltés,

mais le CRS doit suivre de façon très attentive l'activité du com.local.

Chaque comité doit faire un travail systématique de prospection;il faut renouveler sans cesse les démarches auprès de personnes dont on connaît les sentiments patriotiques;ce travail de prospection doit se faire de façon méthodique.Il faut d'abord,par exemple,pour une localité,établir rue par rue la liste des personnes connues comme étant anti-allemandes.Il faut alors ré-partir entre les différents membres du comité les personnes de ces listes qu'ils peuvent toucher.Si certaines d'entre elles ne sont connues par aucun des membres du comité,il faut rechercher un intermédiaire qui pourra les tou-cher et le charger d'intervenir auprès d'elles.
A la réunion suivante du comité,chaque membre doit faire rapport sur les vi-sites qu'il a effectuées et les résultats obtenus.
(Il va de soi que ces listes doivent être immédiatement détruites,au cours même de la réunion,et que chaque membre doit prendre note des noms des person-nes dont il a à s'occuper de manière telle que,si l'indication venait à tombe entre les mains de la Gespapo,elle ne lui soit d'aucune utilité.)
Il faut de préférence se munir d'un matériel de vente et très rares seront les personnes qui refuseront un subside.
En ce qui concerne le choix des objets à vendre,nous vous renvoyons au B.I.n°3 relatif à la diversité des objets selon les milieux auxquels on s'adresse.

Chaque comité doit entreprendre le travail autour des cas concrets et organiser le parrainage des familles victimes avec des personnes qui res-tent réticentes au soutien des victimes d'une manière générale.

d) il faut accentuer le travail auprès des clients occasionnels. Trop de CRS sous-estiment encore la nécessité d'exploiter systématiquement les liaisons avec ces personnes touchées à l'occasion d'une campagne déterminée,en vue de les transformer en clients à demeure. Il ne faut pas perdre de vue que si elles ont accepté,même occasionnellement,de nous verser un soutien,c'est qu'elles ont le sentiment que les victimes de l'occupant ne peuvent être lais-sées à l'abandon,et c'est à nous à leur faire comprendre la nécessité de les soutenir régulierement.

e) il faut renforcer le travail auprès des collecteurs et discuter avec eux de la nécessité d'organiser des comités parmi les personnes qui leur versent un soutien. Le rendement d'un comité sera totalement différent de celui d'un collecteur;en effet,chacun des clients du collecteur,devenu membre d'un comité,acquerra un sens beaucoup plus aigu de ses responsabilités,il ira même de son honneur de faire prospérer son comité,et alors qu'il s'en tenait à son soutien personnel,il fera des démarches auprès de son entourage pour faire accroître ses recettes et former d'autres groupes locaux.
Grâce à ce travail "par cascades",nous parviendrons à réaliser notre tâche es-sentielle:faire participer les plus larges couches de la population à la lutte libératrice.

B) L'ACCOMPLISSEMENT DE NOTRE TRAVAIL AVEC PLUS DE PRECAUTIONS.

Nous avons déjà attiré votre attention sur la nécessité d'organiser le travail de manière telle que la Gestapo ne puisse dépister les patriotes et que nous-mêmes nous ne donnions prise à la répression par des bavardages et des indiscrétions inconsidérés.

Dans la période actuelle où nous devons redoubler d'activité et ne ménager aucun de nos efforts pour réaliser les tâches qui nous appellent,nous ne pouvons cependant confondre courage utile et témérité vaine et nuisible.

Nous tenons à vous soumettre quelques règles qu'il faut absolument observer et que l'expérience nous a démontré être indispensables pour l'accom-plissement d'un travail clandestin dans les meilleures conditions de sécurité.

a) il faut organiser son travail selon un plan minutieusement établi et régulièrement vérifié,ce qui donnera un maximum de rendement et de sécurité.

b) il faut être d'une discrétion absolue en ce qui concerne l'orga-nisation du travail,les personnes avec lesquelles on travaille,ainsi que cel-les qui nous soutiennent.
La discrétion n'est pas un manque de confiance,c'est une nécessité absolue de la sécurité de tous.Il ne faut jamais parler,ni devant les enfants,ni à des gens présents de ce qui ne les concerne pas.

BS J

c) il faut ne s'occuper que de son travail et ne pas se mêler de c -lui des autres.

d) il ne faut jamais prendre des annotations "en clair". Par exem pour le nom d'une personne à rencontrer,il faut simplement indiquer son pré ou,mieux encore,rien que l'initiale;l'annotation d'une adresse ne peut jama être complète.

e) il faut se méfier d'oreilles ou de regards indiscrets;il ne fa jamais se servir du téléphone pour fixer un rendez-vous ou pour citer des noms de personnes; quant aux lettres,l'occupant fait de fréquents sondages: ne faut donc jamais écrire quoi que ce soit qui puisse servir d'indication à la Gestapo ou compromettre,soit l'organisation,soit le destinataire.

f) pour les endroits de réunion,il faut éviter les cafés:beaucoup sont suspects ou surveillés; la fréquentation de cafés par les mêmes personn inconnues ou même connues dans la région peut intriguer le tenancier.

g) il ne faut plus utiliser ou fréquenter un endroit qu'une person arrêtée connaît ou qu'elle peut retrouver par déduction.

Nous tenons encore à illustrer ces quelques conseils très sommaire d'exemples précis destinés à montrer comment un travail accompli avec méthod discrétion et sécurité favorisera le développement de notre activité.

Exemples: Il est courageux et utile:

de proposer à ses voisins la formation d'un groupe de parrainage pour telle victime de l'occupant et de se proposer pour servir d'agent de li -aison entre le gruupe et un vendeur de la presse Sol ou un collecteur dont se refuse à donner quelque indication susceptible de le faire reconnaître pa les autres personnes;

de réclamer d'un ami non encore touché par Sol une cotisation men- -suelle et de s'offrir à lui faire parvenir chaque mois la feuille où sont mentionnés les versements;

de faire des démarches auprès de personnes pour qu'elles adhèrent travail de Sol et de s'engager à leur remettre tous les mois le matériel de vente.

Il est imprudent et nuisible de dire,même à des personnes qui verse pour Sol par votre intermédiaire ou a qui vous vendez régulièrement du matéri "Ici,je connais tel responsable important de Sol- Je m'occupe de telle région Je verse chaque mois autant- Un tel s'occupe du parrainage de familles- Un te est responsable d'un comité - Etc...."
Il va de soi que de telles confidences sont encore beaucoup plus condamnables si elles sont faites à des personnes qui ne remplissent même pas leur devoir envers Solidarité.

II.- LA PARTICIPATION DES CRS A LA PREPARATION DU SOULEVEMENT NATIONAL.

S E R V I C E S S A N I T A I R E S D E S O L .

Le soulevement national est le moyen le plus sûr pour épargner au pays de nouvelles dures et longues souffrances,le sauver du massacre auquel les hitlériens se proposent de le soumettre,et de chasser rapidement l'occu- -pant blessé mortellemnt par les coups que lui assènent nos alliés sur tous les fronts hors de notre territoire.

En vue d'organiser la résistance armée contre les mesures allemandes et de préparer le soulèvement national,le F.I. met tout en oeuvre en ce moment pour créer dans tous les quartiers et villages des Milices Patriotiques qui rallient tous les patriotes sans exception disposés à participer dès mainte- -nant ou tout au moins au moment du soulèvement national,à l'action armée con- -tre l'occupant.

Solidarité,qui a donné son entière adhésion au F.I.,doit collaborer activement aux tâches que le F.I. s'est imposées pour accélérer la libération.

Il n'entre pas dans les attributions des CRS de mettre sur pied des formations armées ,mais ils peuvent et doivent jouer un rôle important dans cette phase de la lutte en organisant ,en étroite collaboration avec le F.I., des "services sanitaires" locaux et régionaux qui se mettront a la disposition des formations de patriotes armés et des Milices Patriotiques.

Feront partie de ces services,en ordre principal,des personnes qualifiées tel-les que médecins,pharmaciens,infirmières...

En liaison avec le F.I.,ces services doivent organiser:
1° des postes de secours pour premiers soins,
2° le transport et l'hospitalisation des blessés,
3° la constitution de stocks de produits médicaux et pharmaceutiques.

Il résulte de ce qui précèdeque si les CRS appellent les patriotes à participer à la lutte armée,ce n'est pas pour former des groupes armés au sein des comités de Sol,mais ils doivent les inviter à rejoindre les partisans,les autres formations de patriotes armés ou les milices patriotiques.

Que chaque CRS doit procéder à la constitution,dans chaque Comité de Sol.,d'un Service Sanitaire qu'il mettra à la disposition du F.I.,et faire en sorte que,dans chaque commune ou il existe des groupements armés,ceux-ci aient à leur disposition pareil service.

En coordonnant nos efforts à ceux du F.I.,nous participerons à la lutte pour l'anéantissement de l'envahisseur et accélérerons l'heure de la libé-ration.

Nous prions les CRS de nous communiquer endéans la quinzaine de la réception du présent bulletin,les tâches accomplies dans ce domaine et les ré-sultats obtenus.

III.- LE TRAVAIL DE SOLIDARITE ET LA SITUATION DES SINISTRES.

Certains de nos CRS dont les régions ont été particulièrement éprou-vées par les récents bombardements,se sont plaints de ce que leur travail su-bissait un ralentissement par suite de l'intérêt plus direct que la population marquait à l'égard des sinistrés,reléguant les victimes de l'occupant à l'arriè-re plan de ses préoccupations.

Nous tenons à attirer l'attention des CRS sur la situation essentiel-lement différente de ces deux catégories de victimes,et leur soumettons quel-ques arguments à faire valoir soit dans leur presse,soit dans les discussions individuelles.

Loin de nous la pensée de minimiser la misère des victimes des bombardements,et nous déplorons ces nouveaux sacrifices venant s'ajouter aux longues souffrances endurées au cours de cette guerre.

Mais les sinistrés peuvent et doivent s'adresser aux pouvoirs publics pour qu'ils les soutiennent,ils peuvent et doivent bénéficier de l'appui offi-ciel.

Les services publics n'ont-ils pas été institués dans l'intérêt de la communauté et pour améliorer le sort du peuple. N'est-ce donc pas particu-lièrement dans des moments comme ceux que nous vivons actuellement,où un pourcentage assez élevé de la population se retrouve sans toit,que les pouvoirs publics doivent jouer leur véritable rôle. Le produit des contributions,impôts, taxations,cet argent qu'on nous soutire de façon de plus en plus pressante et dans des proportions de plus en plus onéreuses,doit être affecté à sa juste destination,à savoir,à soulager la misère du peuple.

Il ne faut pas que la population,mue par une sentimentalité qui l'honore,et par sa solidarité toute spontanée envers les sinistrés,permette aux véritables responsables de se décharger sur elle de l'accomplissement de de-voirs qui leur incombent.

L'occupant,avec toute la presse traduite à sa solde,a entrepris une vaste campagne de pitié hypocrite autour des victimes des bombardements,dont le seul but est de démoraliser la population et de freiner le soulèvement national. Cette ignoble sollicitude qui nous frappe comme une insulte est orchestrée par toute la presse nazifiée dans le but cynique d'exploiter nos souffrances actuelles pour faire endosser par d'autres les responsabilités criminelles de l'occupant.

C'est cela que nous devons faire comprendre à la population: les sinistrés ont droit à la réparation des dommages qu'ils ont subis et aucun homme digne de ce nom ne contestera l'impérieuse nécessité de soulager leur misère; mais c'est l'occupant qui est cause de leur malheur,c'est donc à lui, par l'intermédiaire des pouvoirs publics,à les dédommager.

Mais l'expérience nous a démontré que ce n'est que par la réunion de tous les efforts que satisfaction sera faite à leurs justes revendications.

Nous suggérons donc aux sinistrés,à eux qui ont la possibilité de se grou-
-per,de former des"comités de Sinistrés",qui,forts de toute la masse des si-
-nistrés qu'ils représenteront,pourront efficacement faire triompher leurs
droits notamment à un hébergement convenable,à l'évacuation avec transport
gratuit du mobilier,à une indemnisation immédiate du principal des dommages
subis.

Il n'est pas au pouvoir de la population de réparer les dégâts subis par les sinistrés,et il ne faut pas qu'elle permette aux véritables coupables d'utiliser les victimes pour endosser à d'autres leurs propres responsabilités et pour détourner l'intérêt de la population des familles de ceux qui se sont sacrifiés pour anéantir les envahisseurs,causes de tous nos maux.

Les victimes de la Gestapo,par contre,n'ont rien à attendre de leurs bourreaux. Au contraire,l'ennemi a intérêt à plonger les familles victimes dans la misère la plus noire pour démoraliser les combattants du front intérieur et créer chez les nouveaux militants qui sont prêts à se lancer dans la mêlée une angoisse au sujet du sort de leur famille dans le but de les empêcher de rejoindre les forces de la résistance.

Dans ces journées décisives où la bête nazie traquée reçoit des coups mortels sur tous les fronts,où elle craint le soulèvement national,sa répression devient plus sanglante et chaque jour la liste de ses martyrs augmente,ainsi que le nombre des familles qu'il jette dans les plus cruelles souffrances.

Plus nous lui porterons des coups et plus sa défaite sera accélé-
-rée. Il dépend donc de l'effort conjugué de toute la population désireuse de se libérer du joug de l'oppresseur,d'abréger nos souffrances.

En soutenant les victimes de la répression qui ne peuvent compter que sur la solidarité de la population pour trouver un soulagement à leurs souffrances,la population réalisera ses aspirations les plus profondes et accomplira son devoir sacré: écraser l'occupant et libérer la patrie.

C O M M U N I C A T I O N S .

Nous citons en exemple le CRS 55,qui ayant perdu la plupart de ses effectifs,avait dû être réorganisé.
En un bon mois de temps,il a redressé la situation dans tous ses secteurs: l'un d'eux,groupant plusieurs comités locaux qui travaillent en étroite col-
-laboration avec le F.I.,a vu ses recettes passer de 4.000 à 21.000 frs. Deux secteurs qui n'avaient absolument aucune activité et dont le soutien des familles était à charge du CRS,ont pu récolter suffisamment de fonds pour assurer leur propre financement; dans un autre secteur,ils ont créé trois nouveaux comités locaux; enfin,ils ont organisé le soutien d'une fa-
-mille par le travail autour d'un cas concret.

Nous félicitons chaleureusement ce CRS pour avoir surmonté les difficultés et avoir atteint en très peu de temps de si bons résultats.

Une section locale du CRS 95,connaissant les difficultés du CRS et désirant payer ses familles sans avoir besoin d'aide,a sollicité et obtenu un don de 5.000 frs pour équilibrer son budget.

A 91,un collecteur a obtenu d'un patriote un don de 50.000 frs. Bravo,et nous espérons qu'il continuera dans cette bonne voie.

SOUTENIR SOLIDARITE,C'EST BIEN; Y PARTICIPER ACTIVEMENT EN FOR-
-MANT DES COMITES DE SOL.,C'EST BEAUCOUP MIEUX!

L'ATTENTISME PERMET A L'OCCUPANT DE RENFORCER SA REPRESSION;RIPOS
-TONS EN RENFORCANT LE TRAVAIL DE SOLIDARITE!

POUR LA VICTOIRE,PAS UNE COMMUNE,PAS UN HAMEAU,SANS COMITE DE SOLIDARITE!

AIDER LES VICTIMES DE LA REPRESSION,C'EST ACCELERER LA VICTOIRE!

RAPPORTS ENTRE LE F.I. ET SOLIDARITE.

Certains comités locaux du F.I. ont,dans le but de réaliser une de leurs tâches,celle qui réside dans l'assistance aux victimes de la ré-pression,constitué au sein même des comités,des groupes de solidarité qui se sont spécialisés dans la récolte de fonds.

Il s'est ainsi formé une dualité de groupes poursuivant cependant les mêmes tâches,mais relevant d'organisations distinctes:à savoir les uns du CRS,les autres du F.I.

En vue d'éviter la confusion qui a régné de ce fait jusqu à pré-sent et en vue de coordonner les efforts des deux organisations,la Direc-tion nationale du F.I. s'est mise d'accord avec le CNS pour réorganiser le travail d'assistance aux victimes de la répression sous le contrôle unique du CRS (organisme dont le seul but est de réaliser cette tâche et qui est donc le plus qualifié pour coordonner les efforts de tous ceux qui y parti-cipent),mais en collaboration avec le F.I.

En vertu de cet accord:

1°. Dans les comités locaux du F.I. où il existe en fait des groupes de solidarité,ceux-ci constitueront des comités locaux de Solidari-té et seront,comme tels,rattachés au Comité Régional de Solidarité. Il va de soi que les sommes récoltées par ces comités seront dorénavant versées au CRS et non plus au F.I.

2°. Dans les comités locaux du F.I.,même en l'absence de ces groupes organisés,les personnes qui se sont spécialisées dans la récolte de fonds pour le soutien des victimes de la répression,apporteront leur acti-vité au CRS qui,avec leur appui,constituera un comité de solidarité fonc-tionnant sous le contrôle du CRS.

3°. Le responsable du F.I. est tenu de mettre le délégué du CRS en rapport avec ces groupes et personnes isolées du F.I. en vue de réaliser les par. 1. et 2.

4°. La collaboration étroite entre les 2 organisations doit con-tinuer,tant sur le plan régional que local: il faut donc que dans chaque comité de Sol. le F.I. soit représenté par un délégué,et cela à tous les échelons,et,dans la mesure du possible,il faut la présence d'un délégué de Sol. dans tous les comités du F.I. Dans beaucoup de cas,le même délégué pourrait assurer les 2 représentations.

5°. La collaboration entre le F.I. et Sol. portera notamment sur les points suivants:

a) Le F.I. doit transmettre à Sol. les liaisons avec les di-vers milieux patriotiques qu'il touche,afin de permettre à Sol d'y effec-tuer son travail.

b) Examen des possibilités de constituer un comité de Sol là où il existe un comité local du F.I.

c) Cession à Sol de cadres qui se sont spécialisés dans la récolte de fonds.

d) Versement à Sol. d'une quote-part des recettes du F.I. (40 %)

e) Vente par le F.I. d'une partie du matériel et de la presse édités par Sol.

f) Organisation d'actions en commun.

SOUTENIR LES FAMILLES DES EMPRISONNES,DES HEROS FUSILLES,EST LE DEVOIR ABSOLU DE TOUT PATRIOTE.

A L'AUBE DE LA LIBERATION,TOUT LE PAYS SE FERA SOLDAT DE L'ARMEE DE LA LIBERATION.